

CAI EAS
210F

Hebdo Canada



Volume 6, N° 25
(Hebdomadaire)

le 21 juin 1978

Le Canada interdit la présence de bateaux de pêche américains en eaux canadiennes	1
Remise du prix de la Banque royale	2
Suites données à la Conférence des premiers ministres	3
Réfugiés argentins au Canada	3
Participation canadienne à la Foire d'Art de Bologne	3
Commission d'enquête sur le congé-éducation	4
Aide fédérale à une usine québécoise de munitions	4
Doctorats honorifiques de l'Université Laval	4
John McLennan, parmi les grands savants du XXe siècle	4
Congrès de l'association France-Canada - Le Canada s'explique	5
Emplois d'été pour étudiants	5
Troisième coupe d'affilée pour les Canadiens!	6
Paris-Moscou en bicyclette	6
La chronique des arts	7
Programme d'information touristique pour les handicapés	8
Nouvelles brèves	8

Le Canada interdit la présence de bateaux de pêche américains en eaux canadiennes

Dans une déclaration faite aux Communes le 2 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé que le Canada avait donné ordre aux exploitants de bateaux de pêche américains de quitter les eaux canadiennes à compter du 4 juin à midi; cette décision fait suite aux difficultés que connaissent les négociations canado-américaines relatives à l'accord intérimaire réciproque sur les pêches.

M. Jamieson a indiqué que le Canada avait pris cette mesure à regret, mais qu'elle semblait toutefois, dans les circonstances, la meilleure façon de maintenir un équilibre entre les intérêts des deux pays en matière de pêche.

Dans ces conditions, le gouvernement des États-Unis a pris des mesures identiques à l'endroit des bateaux canadiens qui pêchaient dans les eaux américaines, déclarant qu'il regrettait la décision du gouvernement canadien et qu'il n'avait d'autre choix que d'interdire ses eaux aux pêcheurs canadiens toutes les fois que l'interdiction canadienne frapperait les pêcheurs américains.

Les négociations entre les deux pays doivent reprendre le 18 juin.

Voici le texte de la déclaration faite par M. Jamieson à la Chambre des communes:

Au cours des dernières semaines, le gouvernement s'est heurté à plusieurs difficultés dans l'application de l'Accord intérimaire réciproque de 1978 sur la pêche entre le Canada et les États-Unis, sur la côte du Pacifique comme sur celle de l'Atlantique.

Les causes du problème

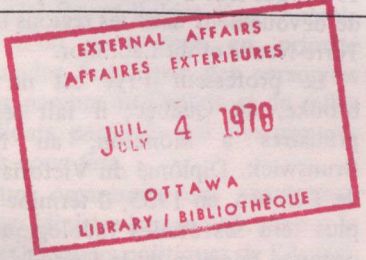
Sur la côte du Pacifique, le problème tient aux conditions auxquelles les pêcheurs canadiens seraient autorisés à pêcher le saumon à la traîne au large des côtes de l'État de Washington.

Sur la côte de l'Atlantique, le problème concerne la pêche libre de la pétoncle et du pollock, dans la région du golfe du Maine/Banc de Georges, par les pêcheurs américains, et ce que nous considérons comme des niveaux excessifs de prises américaines permises pour la morue et l'aiglefin.

Ces difficultés ont été étudiées lors d'une réunion des représentants canadiens et américains (Washington, le 28 avril) ainsi que lors des réunions des négociateurs spéciaux sur les frontières maritimes canado-américaines qui se sont tenues à Ottawa, les 11 et 12 mai, et à Washington,

le 26 mai. A cette dernière réunion et lors de conversations subséquentes, il est devenu évident que ces problèmes ne pouvaient être réglés de façon à protéger les intérêts canadiens. Mes collègues et moi avons dû conclure que les États-Unis ne peuvent appliquer l'Accord de pêche provisoire de 1978 d'une manière qui préserve et protège les intérêts de nos pêcheurs. C'est pourquoi le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a convoqué l'ambassadeur des États-Unis et lui a remis une note diplomatique précisant que le gouvernement du Canada n'entend pas, pour le moment, poursuivre l'application provisoire de l'Accord et, par conséquent, que les navires de pêche américains ne pourront continuer leurs activités dans les zones de pêche canadiennes après midi le 4 juin. Les États-Unis prendront évidemment les mêmes mesures contre les navires canadiens qui pêchent dans leurs eaux.

Le gouvernement a pris cette mesure à regret. Dans les circonstances, elle nous semble toutefois la meilleure façon de maintenir un équilibre entre nos intérêts de pêche respectifs. Je suis convaincu que nous pourrons tomber d'accord sur des



Ce jour...
en 1749, était fondée la ville d'Halifax par les 2 544 immigrants d'origine britannique que le gouverneur Cornwallis avait fait venir en Nouvelle-Écosse.